



Injure d'un supérieur hiérarchique à un subalterne

Par **Bargeo**, le **02/12/2021** à **17:41**

Bonjour,

Je viens d'apprendre par un salarié que sa responsable direct l'a traité de "Boulet" au cours d'un entretien. De plus, elle lui a indiqué qu'il allait devoir "Bouger son cul".

Ce salarié est en contrat d'insertion. Etait présente à cet entretien, sa conseillère d'accompagnement professionnel (non salariée de ma structure). Celle-ci n'aurait pas réagi.

Ce salarié a demandé à me voir pour me faire part de son désarroi face à la situation. De plus, il m'a fait part que depuis son embauche, en septembre 2021, il ne sent pas intégré, valorisé par sa supérieure directe qui n'aurait de cesse de le comparer aux autres collègues.

Face à cette situation, je ne peux rester indifférent. De ce fait, je me demande si une sanction peut être prise à l'encontre de la supérieure hiérarchique et si oui laquelle ?

Merci de votre éclairage

Par **Marck.ESP**, le **02/12/2021** à **18:26**

Bonjour,

A quel titre avez vous été consulté pr cette personne, délégué du personnel ?

Par **Bargeo**, le **02/12/2021** à **19:59**

Bonsoir,

Je suis le directeur de la structure, dont statut est associatif.

Par **miyako**, le **03/12/2021** à **14:36**

Bonjour,

Vous pourriez prendre contact avec la conseillère d'accompagnement professionnel, pour savoir exactement ce qui c'est passé .En principe ,c'est cette dernière qui devrait pouvoir intervenir afin que le langage soit plus correct et plus modéré. Chaque cas de salarié en CDD est un cas particulier ,ce sont des personnes sensibles en situation difficile et un tel langage n'est pas acceptable.

Cordialement

Par **Bargeo**, le **03/12/2021** à **20:35**

Bonjour,

Oui j'y pensais. Mais les propos tenus sont ils passibles de sanctions ?

Car le salarié rencontré évoquait le fait d etre bouc émissaire, limite harcelé..